



# Tornades en Outaouais 2018 : aide financière offerte aux sinistrés

## L'aide financière, attribuée par foyer, s'adresse aux propriétaires et aux locataires :

- qui se sont **inscrits** auprès de la Croix-Rouge;
- dont la résidence se trouve **dans une zone sinistrée**, selon une liste fournie par les autorités;
- dont la résidence principale **a été détruite ou est rendue inhabitable** à la suite de dommages majeurs;
  - OU dont la résidence principale a subi des dommages mineurs;
  - OU qui ont besoin d'aide financière devant l'impossibilité de réintégrer leur domicile.

Aide offerte	Aide financière directe	Aide au logement*	Aide pour le remplacement de mobilier	Aide pour les frais des services publics*	Aide humanitaire exceptionnelle**	Aide pour les coûts liés à la franchise d'assurance
Pour les foyers non assurés (résidence détruite ou inhabitable)	600\$ (3 pers. et -) 800\$ (4 pers. et +)	Jusqu'à 200 \$/mois	Montant déterminé en fonction des besoins et de la taille du ménage	Jusqu'à 150 \$/mois	Jusqu'à 1 000 \$	
Pour les foyers assurés (résidence détruite ou inhabitable)		Jusqu'à 200 \$/mois		Jusqu'à 150 \$/mois	Jusqu'à 1 000 \$	500 \$ (locataire) 1 500 \$ (propriétaire)

### Nouvelle aide disponible à compter du 22 juillet 2019

Pour les foyers non assurés (dommages mineurs)	600\$ (3 pers. et -) 800\$ (4 pers. et +)				Jusqu'à 1 000 \$	
--	--	--	--	--	------------------	--

\*L'aide au logement et l'aide pour les frais des services publics sont renouvelables en fonction des besoins et des moyens dont disposent la Croix-Rouge.

\*\*L'aide humanitaire exceptionnelle vise à combler des besoins spécifiques ou ponctuels qui, s'ils n'étaient pas comblés, pourraient nuire au rétablissement des bénéficiaires.

L'aide financière sera transmise sous forme de transferts électroniques de fonds ou de cartes prépayées aux propriétaires ou aux locataires, selon le type d'aide.

Pour plus d'informations : [croixrouge.ca/tornadegatineau](http://croixrouge.ca/tornadegatineau) | 1 800 863-6582

Mise à jour - Juillet 2019